RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Monnet
Les Herbiers

Compte rendu du Conseil d'Administration
Jeudi 23 novembre 2023

Le conseil d'administration se réunit sur proposition du Chef d'établissement pour une séance ordinaire.
La séance commence à 18h.

Présence au Conseil d'Administration

Qualité	Titulaires	Présent	Absent	Excusé	Suppléants	Présent	Absent	Excusé
Membres de droit interne								
Chef d'établissement	M. GAGNOL Olivier	X			/			
Adjointe	Mme TRAN Marjolaine	X			/			
Gestionnaire	Mme CHÉRON Gaëlle	X			/			
CPE	Mme ROSTIAUX Pauline	X			/			
DDFPT	M. TIXIER Christophe			X	/			
Elus locaux								
Représentants du Conseil Régional des Pays de la Loire								
Vice-président du Conseil Régional	M. CHÉREAU Antoine			X	Mme BERNARD Lydie			
Conseiller Régional	M. BARRÉ Philippe			X	M. FILLET Jean-Patrick	X		
Représentants du Conseil Municipal								
Adjoint au Maire des Affaires Scolaires	M. BOUANCHEAU Patrice				/			
Représentant Communauté de Communes	M. MANDIN Patrick				/			
Personnalité qualifiée								
/					/			
Représentants des Personnels de l'établissement								
Personnels d'enseignement	Mme COURBET Florence	X			M. THIEBAUT Éric			
	M. LOUESSARD Stéphane	X			M. DAVIAUD Cyriaque	X		
	Mme FRANCOZ Florence				M. BOURDIN Laurent			
	Mme BAHUAU Nadège				Mme SAVIDAN Mélanie	X		
	Mme FOISSEY Marie-Pierre				Mme LUGNIER-FAURRE Elise	X		
	Mme POIRIER Amandine				Mme GUILLAUD Nathalie	X		
	M. MEIGNANT Ludovic	X			Mme CESBRON Nathalie			
Personnels ATSS	Mme RETAILLEAU Marylène	X			M. LAMBERDIERE Laurent			
Personnels Agents Régionaux	Mme ENFREIN Monique	X			Mme AUDOUARD Sandra			
	Mme FOURNIER Maryline	X			Mme THIEBAUT Frédérique			
Représentants des parents d'élèves								
Parents d'élèves	Mme LANSSADE Emmeline	X			Mme CHARPENTIER Virginie			X
	M. BARRETEAU Sébastien			X	M. DUTREIN Mickaël			X
	Mme ZAHM Françoise	X			Mme CAILLAUD Monique	X		
	Mme MAILLOT Angélique			X	M. VERON Patrice			X
	M. LEBON Alexandre			X	/			
Représentants des Elèves								
Elèves	Mme HOARAU Anouk	X			Mme BERGER Enéa			
	Mme PERRIGAUD Maylis				Mme LATAPIE Clara			
	M. NOEL Maxence	X			Mme LEFORT-GRELARD Nina			
	M. LETILLY Estevan	X			/			
	Mme GRONDIN Camille	X			/			

Le nombre de présents en début de séance est de 22 pour un quorum de 15.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par : Mme HOARAU Anouk, représentante des élèves.

Déclaration liminaire des représentants des parents d'élèves (texte en pièce-jointe).

M. le Proviseur indique avoir interrompu les travaux, avec notification immédiate à la Collectivité territoriale, et information des autorités académiques.
Il a exigé, avant toute reprise, que soit opérée une vérification immédiate de l'ensemble des faux-plafonds, potentiellement fragilisés par les travaux, ainsi que l'intervention d'une entreprise habilitée. Il a informé que des entreprises, ciblées, qui œuvrent sans la sécurisation nécessaire des chantiers sont formellement interdites d'intervention.
Il ne lèvera cette interdiction qu'après avoir eu la certification de cet organisme de sécurité compétent. Cet audit est d'ores et déjà programmé en début de semaine prochaine.
Par ailleurs, il a demandé à Mme TRAN, Proviseure-Adjointe, de libérer au maximum les locaux des zones de travaux.
Les responsables du Conseil Régional sont alertés, et mobilisés afin de trouver des solutions permettant de terminer le chantier dans des conditions acceptables.
Les autorités académiques ont témoigné de leur soutien à l'Etablissement, et suivent l'évolution de nos difficultés au plus près.
M. Le Proviseur remercie les parents d'élèves de leur mobilisation.

Déclaration des représentants des personnels agents régionaux et ATSS (texte en pièce-jointe).

Monsieur Le Proviseur confirme que les conditions de travail des collègues agents territoriaux ont été mises à rude épreuve, avec, dans certains cas, des situations extrêmes, telles que le vendredi où les dégâts étaient tels qu'il avait fallu mobiliser tous les récipients disponibles. Il relate avoir perçu une *certaine* incompréhension des ses interlocuteurs, qui ont semblé, initialement, minimiser la gravité de l'incident, et argumentant que de « légères fuites sont incontournables dans ce genre de travaux », alors que la situation était plus proche d'une inondation. Il avait alors dû insister « lourdement » afin d'être entendu et obtenir l'intervention des professionnels concernés.
L'ensemble de l'Equipe de Direction a suspendu toutes ses activités en cours et programmées afin de soutenir les agents mobilisés.

Déclaration des représentants des personnels enseignants (texte en pièce-jointe).

M. Le Proviseur s'inscrit en faux sur le fait que la Direction ait attendu un accident pour intervenir. Il indique avoir reçu un courrier, qu'il a ressenti comme un rappel à l'ordre, par Mme VILLANUEVA, Directrice du Patrimoine Immobilier, informant qu'il faut garder des entrevues cordiales, car un grand budget est déversé pour les travaux.
La Direction a assisté à chacune des réunions de chantier, et y a tenu son rôle, rappelé ses priorités, ses exigences de sécurité, et transmis systématiquement les récriminations des usagers.
A chaque fois, les meilleures intentions et les engagements ont été formulés par leurs interlocuteurs, bien contraints, au bout du compte, de reconnaître leur incapacité à faire respecter ces ordres par les entreprises et/ou ouvriers en charge des travaux.

Il rappelle qu'il est de son ressort de mener à bien ces travaux, contre vents et marées, et qu'il veille à équilibrer ses relations avec les partenaires incontournables de l'Etablissement, sans jamais se départir de ses responsabilités ni prérogatives.

Il souligne qu'il ressent comme blessant et accusatoire l'interrogation pouvant laisser sous-entendre une certaine inaction, désinvolture, ou irresponsabilité.

1. *Fonctionnement du Conseil d'administration*

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 06/11/2023

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

1.2. Ordre du jour du présent conseil

Le Président du Conseil informe les membres des modifications suivantes :
- Ajout d'un point 3.6 Convention Modificative relative à l'acquisition d'équipement 2022_00571_00
- Ajout d'un point 4.5 Dégraissage des systèmes d'extraction en cuisine
- Ajout d'un point 4.6 Fourniture de gaz conditionnés
- Ajout d'un point 4.7 Maintenance préventive des réseaux de gaz conditionnés
- Ajout d'un point 4.8 Marché pour la fourniture du pain 2024-2026

2. *Affaires pédagogiques*

2.1. Convention d'accueil étudiant en mathématiques

M. le Proviseur sollicite l'autorisation de signer la convention de stage d'observation d'une étudiant en mathématiques en janvier 2024.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.2. Convention Decathlon

M. le Proviseur sollicite l'autorisation de signer la convention de partenariat avec Decathlon dans le cadre du chef d'œuvre des Premières MSPC. Elle consiste à accueillir, par binômes, des élèves en formation par les techniciens de l'enseigne.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3. *Affaires financières 2023*

3.1. Don de fauteuils roulants

L'adjointe gestionnaire informe les membres du Conseil que l'infirmière, après avoir évoqué le besoin en Commission Hygiène et Sécurité, a fait appel au don pour avoir 2 fauteuils roulants. Ils ont d'ores et déjà été mis à disposition des élèves et rendent les services attendus.

Le Président soumet au vote l'acceptation de ces dons.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.2. Don de matériel AVM

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil qu'une entreprise a pris l'initiative de donner au lycée du matériel en remplacement du versement de la taxe d'apprentissage qu'elle n'a pas pu verser.

Ce don représente 499.99 € pour les ateliers pédagogiques.

Le Président soumet au vote l'autorisation de percevoir ce don.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.3. Modalités de calcul des avantages en nature

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil que chaque année, les charges locatives des logements de fonction est calculée et sert de base à la facturation ou au calcul des avantages en nature.

Il est proposé de prolonger le dispositif déjà en place :
Utilisation des derniers tarifs DGFIP connus à la date de la liquidation sauf pour le gaz qui fait l'objet de contrats négociés : prix moyen du kwh sur les 3 compteurs du lycée ramené au m3 avec le coefficient moyen de l'année.

Le Président soumet au vote ce modalités.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.4. Admission en non-valeur

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil qu'il reste des soldes négatifs pour 3 élèves ayant quittés l'établissement en Juin 2022 qui ne règlent pas malgré nos relances mensuelles.
Cela représente un total de 8.80 € qu'il convient de prendre en charge.

Le Président soumet au vote ces admissions en non-valeur.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.5. Ordre de recettes exceptionnelles

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil que par une délibération il est autorisé de conserver les soldes de cartes de self inférieurs à 5.00 €.
Cela concerne 90 cartes pour un total de 192.65 €.

Par ailleurs, sur les soldes supérieurs à 5.00 €, deux soldes inférieurs à 8.00 € peuvent être conservés puisque cela fait plus de 3 mois que l'on relance les titulaires sans succès ; cela représente 13.55 € en tout.
Les autres situations supérieures à 8.00 € (101.20 €) ne pourrons être conservées qu'à l'issue d'un délai de 4 ans.

Le Président soumet au vote l'autorisation de procéder à cette recette exceptionnelle.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.6. Convention Modificative relative à l'acquisition d'équipement 2022_00571_00

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil de l'arrivée ce jour d'une convention modificative. En effet, dans le cadre du PAREO 2022, le lycée avait obtenu une convention d'équipement pour acheter un matériel « SMART CITY » pour l'enseignement de génie électrique (projet de 35 000.00 €).
Cette convention est arrivée à échéance le 16 octobre dernier et la livraison du matériel n'a toujours pas eu lieu, ce qui explique la rédaction de cette nouvelle convention.

Le Président soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4. *Affaires financières 2024*

4.1. Convention de mise à disposition des ateliers pour l'ICAM

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil de la rédaction d'une convention de mise à disposition des ateliers (ligne SAVONICC) au profit de l'ICAM sur 4 journées en avril et mai 2024. Le tarif de 200.00 € par jour a été voté lors d'un précédent Conseil. Les recettes servent au fonctionnement des ateliers.

Le Président soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4.2. Avenant convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil que les conventions tripartites entre la Région, le lycée et les propriétaires des équipements sportifs ont été signées pour la période 2023-2026. Elles font l'objet d'un avenant annuel qui révise les tarifs. L'augmentation moyenne est de 6.72 % pour 2024.

Le Président soumet au vote l'autorisation de signer cette convention concernant les équipements sportifs municipaux.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4.3. Avenant convention d'utilisation des équipements sportifs communautaires

Le Président soumet au vote l'autorisation de signer cette convention concernant les équipements sportifs communautaires.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4.4. Convention « My Turboself »

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil de la proposition de renouvellement de la convention «My Turboself » qui permet les réservations et les paiements des repas sur l'application en ligne.

Il est proposé de garder le forfait de 2000 transactions par an même si le nombre est dépassé en 2023 parce que le créneau au-dessus est plus onéreux.

Le Président soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4.5. Convention pour le dégraissage des extractions de cuisine

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil de l'obligation de faire procéder à un nettoyage annuel des extractions en cuisine. Le contrat a été dénoncé cette année pour mise en concurrence.

Il est proposé de retenir l'offre la moins disante qui propose la même prestation pour 2024.

Le Président soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4.6. Convention pour la fourniture de gaz conditionnés

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil de la proposition de renouvellement de la convention pour la fourniture de gaz conditionnés.

Nous n'avons pas vraiment le choix du fournisseur dans la mesure où seul Air Liquide a un distributeur sur Les Herbiers. En revanche, cette nouvelle convention prévoit la restitution de 4 bouteilles qui servent peu. Cela devrait permettre une économie sur les coûts d'immobilisation des bouteilles.

Le Président soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4.7. Convention pour la maintenance des réseaux de gaz conditionnés

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil que là encore, c'est un renouvellement de convention avec Air Liquide.

En revanche, le prix proposé est diminué de 30.00 € HT par mois.

Le Président soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4.8. Marché pour la fourniture de pain 2024-2026

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil du renouvellement d'un marché pain pour l'année 2024 renouvelable deux fois. Les boulangeries herbretaises seront sollicitées.

Le Président soumet au vote les modalités de ce marché.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4.9. Contrats pluriannuels

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil des contrats reconduits d'année en année.
Ces contrats sont pour la plupart obligatoires. Ils représentent près de 75 000 euros.

Le Président soumet au vote ces contrats.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4.10. Budget prévisionnel 2024

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil des règles qui régissent la préparation budgétaire.
Un graphique montre la part du budget de l'établissement qui représente 11% des sommes nécessaires pour le fonctionnement du lycée, 11% pour la masse salariale Région, 78% pour la masse salariale Etat alors que la masse salariale établissement représente moins de 1%.
Elle présente ensuite l'évolution de la Dotation Annuelle des Crédits de Fonctionnement sur 10 ans qui montre clairement le besoin d'un complément de subvention pour ne pas impacter le fonctionnement du lycée. Un graphique présente la répartition de la DACF sur les différents services : 71% pour financer les charges du service Administration et LOgistique, 27% celle du service Activités Pédagogiques et 2 % pour le service Vue de l'Elève.

La liste des contrats pluriannuels présentées plus haut représente plus de 55 500 € (hors Service Restauration et Hébergement) soit 13.5 % de la DACF.
Les prévisions de viabilisation (hors Service Restauration et Hébergement) représente 228 500 €, soit 56% .
Les autres charges fixes représentent plus de 61 000 €, soit 15 %.
La marge de manœuvre restant est faible : 65 000 euros.

La répartition des sources de financement montre que ce sont bien les usagers qui participent le plus avec plus de 500 000.00 € d'apport.

Le budget de fonctionnement soumis au vote pour 1 060 420.94 € est réparti comme suit : 44% les Service Restauration et Hébergement, 30 % le service Administration LOgistique, 24% le service Activités Pédagogiques et 2% le service Vie de l'Elève.

Au sein du service Activités Pédagogiques, c'est la progression des projets éducatifs qui est le plus notable avec 72 108 euros de prévision à ce jour.

Sur le service Vie de l'Elève, ce sont les prévisions relatives aux aides aux élèves qui prennent de l'essor.

Sur le service Administration LOgistique, 62% des dépenses inscrites au budget sont affectées à la viabilisation, et cette prévision budgétaire est insuffisante au regard des estimations faites pour 2024, **il manquerait déjà près de 30 000.00 € pour boucler l'année**. Une alerte sera notifiée sur la première page du budget.

Le Service Restauration et Hébergement voit sa production stabilisée. Avec la hausse des tarifs, les perspectives en crédit nourriture sont rassurantes. Seulement, là encore le poste viabilisation ne prend pas en compte l'entièreté des prévisions de consommation. Il manquerait là encore près de 45 000 €. L'alerte sur le budget en fera aussi état.

Le service Opération en Capital envisage une dépense sur les crédits de Taxe d'apprentissage au cas où le besoin s'en ferait sentir pour un équipement des ateliers pédagogiques.

Le budget prévisionnel ainsi présenté fait état d'un résultat déficitaire de 6 683.23 € lié aux opérations d'amortissement et n'ampute de ce fait pas le fonds de roulement. De toute façon, ce dernier estimé à 29 392.57 € laisse un part mobilisable de 5 jours, ce qui est déjà bien insuffisant.

Le Président soumet au vote ce projet de budget 2024

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4.11. Délégation au profit du chef d'établissement

L'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil qu'il s'agit d'autoriser le Chef d'établissement à signer des bons de commande dont l'échéance est annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget, sans avoir à réunir un Conseil à chaque commande.

Le Président soumet au vote cette délégation.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	22
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

5. Questions Diverses

Les représentants de parents d'élèves du lycée sont 9 dont 3 parents qui siègent également dans les instances du collège Jean Rostand.
Vous serait-il possible de vous concerter avec la direction du collège afin que les dates des CA du lycée ,e coïncident pas avec celles du collège ?

M. Le Proviseur prend bonne note de cette information, et s'engage à la plus grande concertation avec le collège voisin, partenaire privilégié.

Lorsque les élèves du lycée professionnel sont en stage, peuvent-ils être rémunérés ?
Pourriez-vous nous préciser dans quelles conditions et par qui ils seront rémunérés (l'employeur, l'Etat) ?

M. Le Proviseur précise que l'allocation n'est pas une rémunération, mais une valorisation de l'investissement des élèves, à hauteur de 10 euros en 1ère année, 15 en 2ème, et 20 en 3ème.
Elle sera versée par une agence étatique, mais un très gros travail d'instruction et de suivi est à effectuer dans l'établissement.

Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19h30.

Le responsable de la prise de notes

Mme Anouk HOARAU

Le Président

M. Olivier GAGNOL

Déclaration liminaire du 23 novembre 2023
des représentants des parents d'élèves fcpe élus au CA

Nous, les représentants fcpe du lycée Jean Monnet, refusons les conditions d'apprentissage et de travail que subissent les élèves et l'ensemble du personnel depuis la rentrée de septembre.

En effet, le lycée étant en travaux depuis la rentrée de septembre, les entreprises chargées de ses travaux n'ont pris aucune précaution pour limiter les problèmes et ont crée par leur comportement un climat d'insécurité non propice aux apprentissages.
Ces travaux ont entraîné de fortes nuisances sonores et ont fait apparaître des trous dans les murs de certaines classes rendant inutilisables certaines salles de classe. Des vibrations ont également été ressenties dans tout le bâtiment.

A cela s'est ajouté depuis le mois d'octobre de fortes précipitations occasionnant des inondations régulières et abondantes à l'intérieur des locaux du bâtiment B.
M. Fillet, représentant du Conseil Régional, présent lors du CA du 6 novembre 2023 a pu se rendre compte de l'ampleur des dégâts.
Tous les récipients du lycée sont réquisitionnés pour récupérer l'eau qui tombe des plafonds !
Le personnel met tout en œuvre pour éviter les accidents.
Les élèves comme les enseignants continuent malgré tout à travailler dans un environnement non sécurisé qui rend les apprentissages très difficiles.
La direction du lycée a alerté a maintes reprises la Région, les enseignants ont eux aussi rédigé en septembre une déclaration liminaire à ce sujet sans résultat à ce jour.

Nous remercions d'ailleurs l'ensemble du personnel du lycée, qui depuis la rentrée fait le maximum avec peu de moyens et peu d'attention.

Aujourd'hui, nous sollicitons tous les représentants de l'état, les responsables de la région chargés de l'entretien des lycées, les services de l'Education Nationale, pour trouver ensemble des solutions afin d'engager les réparations indispensables pour que ces nombreuses fuites n'occasionnent pas d'autres dégâts plus importants (effondrement de plafonds, risques électriques…).

Nous demandons aux autorités compétentes :

- d'écouter nos inquiétudes et celles de tout le personnel du lycée ;
- de prévoir la visite d'un expert pour établir un état des lieux ;
- de prendre rapidement les mesures nécessaires pour ne pas laisser cette situation perdurer et s'aggraver.

Nous comptons sur la mobilisation de tous les services, qui par leur action et leur engagement, contribueront, à donner, à ce lycée, une image positive où les élèves comme les enseignants ont à cœur de réussir tous leurs projets.

Nous espérons que les élèves et leurs enseignants pourront poursuivre cette année scolaire dans de meilleures conditions pour la sécurité et le bien-être de tous.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute concertation à ce sujet.

Les représentants des parents d'élèves fcpe
Du lycée Jean Monnet des Herbiers.

Mesdames, Messieurs membres du CA,

nous constatons que nos conditions de travail au bâtiment B sont toujours aussi déplorables. Au delà des nuisances sonores et olfactives les conditions de sécurité des élèves et des personnels ne sont pas assurées. Sommes-nous passés à côté d'une catastrophe hier dans la réserve des salles SI ? Voir photos ci-dessous.

Nous avons appris par courriel ce matin que des mesures ont été prises. Pourquoi a-t-il fallu attendre qu'un incident qui aurait pu faire des blessés ait eu lieu ?

Le courriel envoyé ce matin par la direction est bienvenu mais ne lève pas nos inquiétudes.
- Pourquoi est-ce aux agents du lycée de prendre les mesures nécessaires pour atténuer ou réparer les dégradations (négligences ?) occasionnées par le chantier à l'intérieur du bâtiment ?

- Un audit doit avoir lieu la semaine prochaine :
    - Dans quels délais aura-t-on les résultats de l'audit ?
    - Dans l'intervalle, comment la sécurité des élèves et personnels est-elle assurée ?
    - Qu'en sera-t-il si l'audit révèle des défaillances lourdes ?
    - Quelles garanties aura-t-on que les travaux reprendront en toute sécurité pour les ouvriers et les usagers du lycée ?
    - Les issues de secours actuellement entravées (voir photos ci-dessous) seront-elles dégagées ?

- A l’issue du chantier de la toiture il faudra réparer toutes les dégradations qui auront été causées :

les tableaux électriques noyés,

les murs et plafonds gorgés d’eau,

les dalles de plafonds et murs tachés,

les murs et fenêtres tachés de goudron…

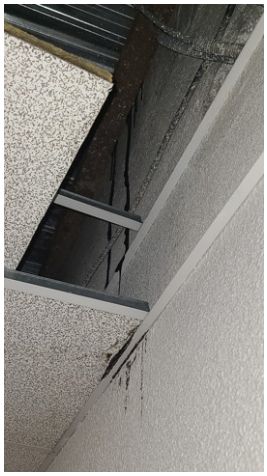

Quand toutes ces réparations seront-elles effectuées ? Qui les réalisera ? Et qui les financera ?

Nous nous interrogeons sur les conditions de vie des agents d'accueil dont le logement est fortement impacté par les travaux qui le cernent. Ils ont déjà eu à déplorer plusieurs incidents.

Nous avons de plus en plus de mal à travailler sereinement :

- Les élèves nous font de plus en plus remonter leurs inquiétudes.
- Nous vous alertons aussi des conséquences sur la santé morale et psychologique des personnels, enseignants et agents, qui se sentent abandonnés pour assurer leur mission dans des conditions où beaucoup pourraient faire valoir leur droit de retrait.

A partir de maintenant nous voulons être informés très régulièrement de l'avancée des travaux et des mesures de sécurité qui seront prises.

Il nous semble légitime d'exiger du maître d'ouvrage des travaux, c'est-à-dire la Région Pays de Loire, une réponse à tous les points relevés.

Mesdames, Messieurs membres du CA,

Les travaux de réfection du toit du bâtiment B supposés mettre fin aux nombreuses infiltrations d'eau que connaît le lycée depuis des années, ont pour le moment l'effet totalement inverse. Tous les matins quand nous arrivons, nous les agents, nous nous demandons quelles salles de classe nous allons trouver inondées ou dégradées.

Depuis le début des travaux nous avons du utiliser toutes les poubelles, tous les bacs à papier des salles de classe disponibles pour recevoir l'eau qui tombe des plafonds.

Nous avons du aspirer l'eau, nettoyer, et pas qu'une fois, car les infiltrations reviennent sans cesse, dans les salles de SI, l'amphi, les salles TPE, la salle triangulaire, les bureaux de la MLDS, de la Psy EN, le hall, la 1005, la 1010, la 1012, la 1016, la 1020, la 1041, la 1029, la 1032, la 1038 etc. Il faut que ce travail soit fait le plus rapidement possible afin que les cours puissent reprendre dans ces salles de façon normale.

Cette situation génère chez nous une surcharge de travail très importante et beaucoup de frustrations et d'inquiétude. Par exemple pendant les permanences des vacances d'octobre nous avons du cirer entièrement la salle 1020 dont les sols tout neufs sont très salissants. Le 9 novembre la salle a été en grande partie inondée et le sol est à présent taché. Tout est à recommencer, en plus bien sûr de notre charge de travail habituelle. Le lundi 20 novembre au matin, c'est la grande salle 1024, qui était totalement inondée. A chaque fois le moral en prend un coup.

Maintenant une forte odeur d'humidité s'est installée dans les salles de classe. Nous avons aussi constaté des dégradations à plusieurs endroits des faux-plafonds qu'il faudra remplacer, au moins 300 unités de dalles. Plusieurs pavés Led sont hors service. Ils ont pris l'eau. Il va falloir les changer alors qu'ils ont été posés en juin 2023. Certains murs sont désormais imbibés d'eau. Il faudra sûrement les repeindre.

Nous voyons donc avec peine le lycée se dégrader malgré nos efforts pour l'entretenir jour après jour pour le confort de travail des élèves et de leurs professeurs.